

BILAN DE L'ANIMATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER (PIDAF)

DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL
(S.M.G.S.E.)

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Mission d'assistance technique confiée à
l'Office National des Forêts



Opération financée par le Conseil Régional de la
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES	2
2. PREAMBULE	2
<i>Evolution au sein du Syndicat</i>	2
<i>Evolution du territoire</i>	4
<i>Evolution des partenaires</i>	5
3. DESCRIPTIF DU MASSIF ET DES RISQUES INCENDIE	5
<i>Données météorologiques pour l'année 2022</i>	5
<i>Historique des feux pour l'année 2022</i>	6
4. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX	6
<i>Animation PIDAF programmée</i>	6
<i>Animation PIDAF réalisée</i>	6
<i>Volet opérationnel</i>	8
<i>Volet concertation</i>	18
<i>Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens</i>	18
<i>Relations avec les partenaires institutionnels</i>	18
<i>Relations avec les partenaires techniques</i>	19
<i>Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements</i>	19
<i>Concertation et information des propriétaires privés</i>	21
<i>Concertation et information Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) sur l'état des équipements de défense</i>	21
<i>Concertation et information des communes</i>	22
<i>Volet programmation</i>	22
<i>Montage des dossiers de subventions</i>	22
<i>Propositions d'actions</i>	22
<i>Perspectives d'avenir</i>	23
5. CONCLUSION	26
ANNEXE 1	26
ANNEXE 2	28

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES

La vocation première du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) est la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) des massifs forestiers des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Il est issu de la volonté de ces communes, parties prenantes dans le Syndicat, de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif (19.000 ha boisés pour une superficie totale de 29.000 ha) au travers d'un programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF) depuis le 1^{er} janvier 2007 par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF, la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt et la recherche de financements afin de mettre en œuvre les actions listées dans les documents de programmation. Le PIDAF Estérel a fait l'objet d'une révision, entérinée par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018.

Depuis 2014, le Syndicat s'implique davantage dans la protection et la préservation du massif au-delà de l'aspect DFCI. Selon son engagement de 2012, la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) en partenariat avec les communes de Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer a été menée à son terme et signée le 29 janvier 2015. Afin d'animer cette charte et de lancer une Opération Grand Site, le Syndicat s'est attaché les services techniques d'une chargée de mission, d'une chargée de projet, d'un chargé de travaux et d'un technicien travaux avec pour objectif l'obtention du label « Grand Site de France ».

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du Syndicat, Maître d'Ouvrage, du Conseil Départemental du Var ainsi que de la Région Sud qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du Syndicat au cours de l'année 2022.

2. PREAMBULE

➤ Evolution au sein du Syndicat

En séance du 10 août 2022, la composition du Comité Syndical a été modifiée et un nouveau Président élu en la personne de Monsieur Georges BOTELLA, Maire de Théoule-sur-Mer. La composition du Comité Syndical est la suivante :

Communes	Délégués	Fonction S.M.G.S.E.	Fonction municipale
Théoule-sur-Mer	Georges BOTELLA	Président Délégué titulaire	Maire
Fréjus	Christophe CHIOCCA	1 ^{er} vice-Président avec délégation « Affaires relevant de la mise en valeur et de la gestion du massif de l'Estérel » Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Saint-Raphaël	Guillaume DECARD	2 ^e vice-Président avec délégation « Affaires relevant des relations	Adjoint au Maire

Communes	Délégués	Fonction S.M.G.S.E.	Fonction municipale
		politiques et institutionnelles » Délégué titulaire	
Les Adrets-de-l'Estérel	Jean-Pierre KLINHOLFF	3 ^e vice-Président avec délégation « Affaires relevant du PIDAF et de la DFCI » Délégué titulaire	Maire
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Michel FLEURY	4 ^e vice-Président avec délégation « Affaires relevant du suivi de la réhabilitation et de l'aménagement des itinéraires d'activités de pleine nature et de découverte » Délégué titulaire	Conseiller municipal de la commune de Bagnols-en-Forêt
Roquebrune-sur-Argens	Eve STEINMETZ	5 ^e vice-Présidente avec délégation « Affaires relevant de la communication et des relations publiques » Déléguée titulaire	Adjointe au Maire
Saint-Raphaël	Frédéric MASQUELIER	Délégué titulaire	Maire
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Michel FELIX	Délégué titulaire	Maire de la commune de Tanneron
Les Adrets-de-l'Estérel	Isabelle MARTEL	Déléguée titulaire	Adjointe au Maire
Fréjus	Charles MARCHAND	Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Jean-François MOISSIN	Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Mireille ANILLO	Déléguée titulaire	Conseillère municipale
Roquebrune-sur-Argens	Martine BOUVARD	Délégué titulaire	Conseillère municipale
Théoule-sur-Mer	Jean-Luc RICHARD	Délégué titulaire	Conseiller municipal
Les Adrets-de-l'Estérel	Laurence MOULIN	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Les Adrets-de-l'Estérel	Juliette DIAFERIO	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Jérôme ZORZUT	Délégué suppléant	Adjoint au Maire de la commune de Bagnols-en-Forêt
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Michel REZK	Délégué suppléant	Conseiller municipal de la commune de Callian
Fréjus	Ariane KARBOWSKI	Déléguée suppléante	Adjointe au Maire
Fréjus	Frédéric CAZALA	Délégué suppléant	Conseiller municipal
Puget-sur-Argens	Serge PELLEGRINO	Délégué suppléant	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Françoise GRAS	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Roquebrune-sur-Argens	Jérôme BUSNEL	Délégué suppléant	Conseiller municipal
Roquebrune-sur-Argens	Pascal TESSONNEAU	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Saint-Raphaël	Maxime GRILLET	Délégué suppléant	Adjoint au Maire
Saint-Raphaël	Sylvie BLANC	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Théoule-sur-Mer	Jean-Denis SAISSÉ	Délégué suppléant	Conseiller municipal
Théoule-sur-Mer	Emmanuelle CENNAMO	Déléguée suppléante	Conseillère municipale

Par ailleurs la Direction du Syndicat a été tenue du 1^{er} janvier 2022 au 15 août 2022 par monsieur Yann LEPALUD puis reprise par monsieur Guillaume JUBLOT.

Enfin le siège administratif et technique du Syndicat est situé , depuis le 15 juin 2022, à l'adresse suivante :

ZAC CAPITOU - Pôle BTP
90, impasse Louis-Joseph VICAT
83600 FREJUS

➤ **Evolution du territoire**

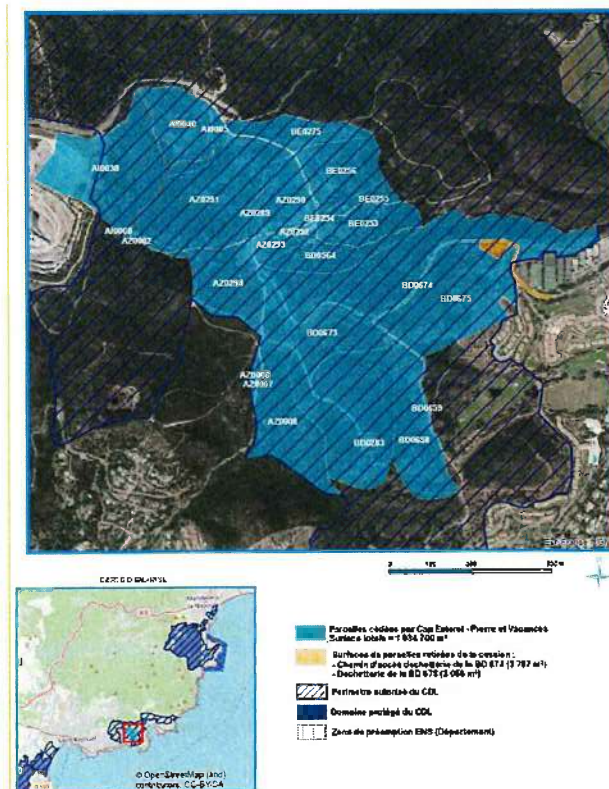
Le PIDAF Estérel regroupe cinq communes du massif de l'Estérel côté varois :

- Les Adrets-de-l'Estérel,
- Bagnols-en-Forêt,
- Fréjus,
- Puget-sur-Argens,
- Saint-Raphaël.

Commune	Surface (hectares)	Surface de milieux naturels (hectares)	Taux de boisement (%)
Les Adrets-de-l'Estérel	2.253	1.257,95	56
Bagnols-en-Forêt	4.304	2.878,91	67
Fréjus	10.512	4.696,98	45
Puget-sur-Argens	2.707	856,08	32
Saint-Raphaël	9.109	5.657,04	62
TOTAL	28.885	15.346,96	

Données issues du PIDAF Estérel révisé en 2018

En 2022, le conservatoire du littoral et des rivages lacustres s'est porté acquéreur de parcelles Cap Estérel - Pierre et Vacances pour une surface totale de 1.034.700 m² sur la commune de Saint-Raphaël.



Cette acquisition impacte la piste DFCI H47 Les Ferrières dorénavant intégralement en propriété publique.

Commune de Roquebrune-sur-Argens

Par arrêté inter-préfectoral du 16 janvier 2019, la commune de Roquebrune-sur-Argens est autorisée à adhérer au Syndicat. Dès lors, un montage financier a été réalisé afin d'obtenir une subvention pour la réalisation de l'étude préalable à l'extension du PIDAF Estérel sur ce territoire. La rédaction des documents de consultation et la procédure de mise en concurrence ont été réalisées fin 2022.

Commune de Fréjus

Le barrage de l'Avellan fait l'objet d'une étude portée initialement par la ville afin d'envisager son démantèlement et la renaturation du site. Cet aménagement étant répertorié « FRJ 101 » au titre des équipements DFCI du PIDAF Estérel, le Syndicat est partie prenante lors des réunions de concertation. Un transfert de gestion de ce site est en cours entre la ville et Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Communes de Roquebrune-sur-Argens et Le Muy

Le périmètre de l'Opération Grand Site (OGS) Estérel, démarche partenariale qui associe l'Etat, les collectivités et les acteurs des sites afin de porter un projet de réhabilitation et de gestion de territoire, doit s'étendre incluant l'entièreté du Site Classé du Rocher à cheval sur les communes de Roquebrune-sur-Argens et Le Muy.

Communes de Montauroux, Callian, Tourrettes, Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt, Callas, La Motte et le Muy

En 1991, le Ministère de l'Environnement annonçait le projet de classement des Maures et de l'Estérel, ces massifs cristallins se distinguant du reste de la Provence calcaire. Etant donné la taille des massifs concernés, il fut décidé de procéder par phases successives en privilégiant d'abord le massif de l'Estérel, lui-même divisé en deux unités : Estérel 1 ou oriental et Estérel 2 ou occidental ; ces deux unités étant artificiellement séparées par l'autoroute A8. Au final, seul le classement de l'Estérel 1 a abouti en 1996. Un projet d'extension visant le classement du massif de l'Estérel occidental a été initié par la DREAL par le lancement d'une étude avec l'agence Composite.

➤ **Evolution des partenaires**

A l'automne, la Communauté de Communes du Pays de Fayence a procédé au recrutement de Claire POLARD, chargée de mission au service Forêt. Elle aura pour mission principale le portage d'une étude visant à l'élaboration d'un PIDAF.

Suite à l'émergence de l'Unité Territoriale Estérel-Dracénie-Verdon au sein de l'ONF, une nouvelle répartition spatiale et fonctionnelle des agents est en cours.

3. DESCRIPTIF DU MASSIF ET DES RISQUES INCENDIE

➤ **Données météorologiques pour l'année 2022**

L'été 2022 est marqué par des conditions météorologiques exceptionnelles. D'abord par une chaleur durable qui concerne toute la France et qui est ponctuée par trois vagues de chaleur :

- du 15 au 19 juin,
- du 12 au 25 juillet,
- du 31 juillet au 13 août.

Elles ont été remarquables notamment par leur intensité et leur durée et ont été suivies d'une pluviométrie fortement déficitaire avec des précipitations localisées sous de rares orages.

Les jours de fermeture du massif de l'Estérel ont été les suivants :

- 23 Juillet,
- 5 août,
- 9, 10, 16, 27 & 28 août.

➤ Historique des feux pour l'année 2022

Commune	Date	Surface en m ²	Cause
Les Adrets-de-l'Estérel	04/08/2022		Véhicule sur autoroute
Bagnols-en-Forêt	30/08/2022		
Fréjus	17/07/2022	100	
Fréjus	02/08/2022		Barbecue
Fréjus	04/08/2022		Véhicule sur autoroute
Puget-sur-Argens	02/09/2022		Barbecue
Roquebrune-sur-Argens	17/07/2022	400	
Roquebrune-sur-Argens	19/07/2022		
Roquebrune-sur-Argens	17/08/2022	1	Foudre
Saint-Raphaël	20/07/2022	1	

4. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

➤ Animation PIDAF programmée

La mission confiée à l'ONF par le devis DEP-22-877005-00463525 est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Le nombre de jours consacré à cette mission était de 42 soit :

- 15 jours de programmation de travaux,
- 5 jours de bilan de chantiers
- 7 jours de points avec la Maîtrise d'Ouvrage et de rédaction du rapport d'activité,
- 8 jours de points avec les partenaires,
- 6 jours d'analyse de terrain et de cartographie en vue de l'implantation d'une nouvelle signalétique,
- 2 jours d'animation sur la commune de Roquebrune-sur-Argens.

➤ Animation PIDAF réalisée

Le nombre de jours réalisé à cette mission s'est réparti comme suit :

- 16 jours de programmation de travaux,
- 6,5 jours de bilan de chantiers
- 11 jours de points avec la Maîtrise d'Ouvrage et de rédaction du rapport d'activité,
- 8 jours de points avec les partenaires,
- 0,5 jours d'analyse de terrain et de cartographie en vue de l'implantation d'une nouvelle signalétique.

La répartition dans l'année s'est établie comme suit :

Mois	Nombre de jours
Janvier	7,5
Février	9,5
Mars	4
Avril	5,5
Mai	1
Juin	3
Juillet	2,5
Août	3
Septembre	2
Octobre	2
Novembre	3
Décembre	0
TOTAL	43

Planning détaillé par activité des interventions de l'animateur pour le compte du Maître d'Ouvrage

Date	Nombre de jours	Activité
- 03 & 14/01, - 17/02, - 15 & 22/03, - 05 & 10/04, - 21/09	2	Visite des chantiers APFM
- 05,10,14,18, 28/01	2	Visite des chantiers APFM réalisés par le Pôle ATMM
- 11,13 et 25/01, - 25/03, - 24/06, - 14,16, 21 et 26/09, - 26/10, - 04/11	5	Réunion avec le Maître d'Ouvrage
- 31/01, - 1, 3, 4 et 25/02	3	Elaboration et rédaction du Débat d'Objectif Budgétaire
- 25/01, - 04/03, - 29/04, - 19 & 20/09	1	Elaboration et rédaction des dossiers à déposer sur la plateforme REMOCRA
- 27/01, - 16/05, - 14/11	2,5	Visite technique
- 16, 24, 28 & 29/03, - 01 & 08/04	2	Rédaction du bilan du PIDAP pour 2021
- 14,17 et 26/01, - 14/03, - 4 & 12/04, - 3 & 29/06, - 06/07, - 21/11	6	Partenariat avec le SDIS
- 23/02, - 19/07	0,5	Partenariat Avec CD 83
- 21, 24 & 25/01, - 06/04, - 9 au 11/08, - 14, 17 et 27/10	2	Saisie informatique de données

Date	Nombre de jours	Activité
- 25 & 26/01, - 04/02, - du 7 au 11/02, - du 15 au 18/02, - 21 & 22/02	8	Rédaction des dossiers FEADER
- Le 30/03, - 25/05, - 10 & 28/06, - 11/07, - le 10/10, - 15/11	2	Partenariat avec Vinci Autoroute
- 13 & 15/04, - 18/10	1	Servitudes
- 20 et 25/04, - 22 et 23/08	1	Pont du Pigeonnier
- 13 et 18/07, - 12 et 17/08	4,5	Tournées préparatoires travaux PIDAF
- 10/11	0,5	Martelage BDS H 65 Puits Rouge
TOTAL	43	

➤ Volet opérationnel

Tout au long de l'année, des visites techniques, en présence des partenaires institutionnels, sont organisées. Elles permettent notamment de faire le point sur les réalisations effectuées, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel. Dans ce cadre, c'est la plateforme informatique (REMOCRA) qui permet de porter à connaissance au service cartographique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var l'ensemble de ces réalisations en temps réel.

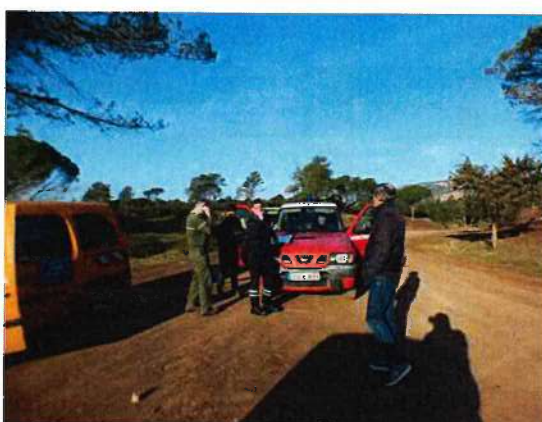
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) du Var, le Département du Var et le SDIS du Var y ont accès, mutualisant ainsi les informations.

Visites de réception avec l'inter service

Cette année, il a été réalisé trois visites techniques avec les membres de l'inter-service et les financeurs.

VISITE TECHNIQUE DU 27 JANVIER 2022					
Dépôt sur REMOCRA le 19 novembre 2021					
Commune	Piste	Nomination	Statut	Linéaire	Observations
Bagnols-en-Forêt	G13	Petit Roc	ZAE	2815	Curage de fossés du parking du cimetière au réservoir d'eau situé au col - Régie Département du Var
Bagnols-en-Forêt	G19	Culasse	LIAISON	2450	Reprise de la bande de roulement - Régie Département du Var
Bagnols-en-Forêt	G21	Magail	ZAE	100	Reprise de la bande de roulement - Régie Département du Var
Bagnols-en-Forêt	G52	Les Escolles	ZAE	6450	Reprise de la bande de roulement - Régie Département du Var

Roquebrune-sur-Argens	G76	La Lieutenante	ZAE	2800	Reprise de la bande de roulement - Régie Département du Var
Fréjus	H75	Cante Perdrix	LIAISON	4850	Reprise de la bande de roulement - Régie Département du Var
Fréjus	H76	Auriasque	LIAISON	2460	Reprise de la bande de roulement - Régie Département du Var
Fréjus	H78	Boson	ZAE	2600	Reprise de la bande de roulement - Régie Département du Var
Fréjus	H90	La Louve	ZAP	1080	Curage de fossés - Régie Département du Var



Visite technique de l'inter service : piste DFCI G76 Lieutenante
Commune de Roquebrune-sur-Argens

VISITE TECHNIQUE DU 10 MAI 2022					
Commune	Piste	Nomination	Statut	Surface	Observations
Roquebrune-sur-Argens	F1	Petites Maures	ZAP/ZAE	55	
Bagnols-en-Forêt	G14	Bayonne	ZAP/ZAE	32,3	



Visite technique de l'inter service : piste DFCI F11 Les Petites Maures
Commune de Roquebrune-sur-Argens

VISITE TECHNIQUE DU 14 NOVEMBRE 2022					
Dépôt sur REMOCRA le 19 novembre 2021					
Commune	Piste	Nomination	Statut	Surface	Observations
Bagnols-en-Forêt	G52	Les Escolles	ZAE	30	
Bagnols-en-Forêt/Puget-sur-Argens	G59	Pierre du Coucou	LIAISON	2,1	
Roquebrune-sur-Argens	G76	La Lieutenante	ZAE	12	Application du protocole Tortue d'Hermann
Fréjus	H48	Avellan	ZAP	13,7	
Fréjus	H52	Les Espagnols	LIAISON	0,4	Non subventionné car en-dessous du seuil de financement
Fréjus	H65	Puits Rouge	ZAP	11	
Fréjus	H66	Duchesse	LIAISON	0,9	
Fréjus	H76	Auriasque	LIAISON	1	
Fréjus	H86	Armélie	ZAP	2	Travaux Vinci Autoroutes pour suppression des fragilités du débroussaillage



Visite technique de l'inter service : piste DFCI H76 Auriasque
Commune de Fréjus

Programme de débroussaillage 2020 – Réalisation 2022 par le biais de marchés publics

Entretien de débroussaillage	Piste DFCI G76 « La Lieutenante »
Entreprise Alpine des Bois	60 jours
Protocole Tortue d'Hermann	Oui
Période de réalisation	16/12/2021 au 16/02/2022
Nombre de jour d'arrêt du chantier	1
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	08/02/2022
Date de déclaration REMOCRA	04/03/2022
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	14/11/2022



Utilisation d'un gyro broyeur robot

Programme de débroussaillage 2021 - Réalisation 2022 par le biais de marchés publics

Le 21 mars 2022, une visite avec les entreprises visant à présenter les lots des chantiers mis en appel d'offre a été organisée



Présentation des chantiers proposés au marchés publics

Entretien de débroussaillage	Piste DFCI G13 « Petit Roc »
Entreprise Alpine des Bois	60 jours
Protocole Tortue d'Hermann	
Période de réalisation	17/01/2023 au 17/02/2023
Nombre de jour d'arrêt du chantier	0
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	17/02/2023
Date de déclaration REMOCRA	A définir
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	A définir



Utilisation d'un gyro broyeur robot

Entretien de débroussaillage	Piste DFCI G52 « Les Escolles »
Groupement SNPE/CLM ENVIRONNEMENT/EL HAMDAOUI	60 jours
Période de réalisation	30/05/2022 au 26/07/2022
Nombre de jour d'arrêt du chantier	2
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	29/08/2022
Date de déclaration REMOCRA	20/09/2022
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	14/11/2022



Débroussaillage manuel

Entretien de débroussaillage	Piste DFCI G59 « Pierre du Coucou »
Entreprise ATE	30 jours
Période de réalisation	30/05/2022 au 26/07/2022
Nombre de jour d'arrêt du chantier	1
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	12/09/2022
Date de déclaration REMOCRA	20/9/2022
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	14/11/2022



Signalisation du chantier

Entretien de débroussaillage	Pistes DFCI H65 « Puits Rouge », H48 « Avellan », et H52 « Les Espagnols »
Entreprise Alpine des bois	60 jours
Période de réalisation	30/05/2022 au 22/07/2022
Nombre de jour d'arrêt du chantier	2
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	16/08/2022
Date de déclaration REMOCRA	20/9/2022
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	14/11/2022



Débroussaillage mécanique

Entretien de débroussaillage	Pistes DFCI H66 « Duchesse » et H78 « Auriasque »
Entreprise ATE	30 jours
Période de réalisation	30/05/2022 au 28/06/2022
Nombre de jour d'arrêt du chantier	2
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	07/07/2022
Date de déclaration REMOCRA	20/9/2022
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	14/11/2022



Panneau FEADER

Entretien de débroussaillage	Pistes DFCI H79 « Esquine » et H82 « Apié d'Amic »
Groupement SNPE/CLM ENVIRONNEMENT/EL FORESTIER	60 jours
Période de réalisation	30/05/2022 au .../.../2023
Nombre de jour d'arrêt du chantier	
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	A définir
Date de déclaration REMOCRA	A définir
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	A définir



Entretien de débroussaillage	Pistes DFCI H90 « La Louve »
Entreprise ATE	60 jours
Période de réalisation	15/12/2022 au .../.../2023
Nombre de jour d'arrêt du chantier	20
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	09/03/2023
Date de déclaration REMOCRA	A définir
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	A définir



Enlèvement des mimosas non broyés

Entretien de débroussaillage	Pistes DFCI F23 « Les Cavalières »
Groupement SNPE/CLM ENVIRONNEMENT/EL HAMDAROU	60 jours
Période de réalisation	30/05/2022 au 29/09/2022
Nombre de jour d'arrêt du chantier	
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	29/09/2022
Date de déclaration REMOCRA	16/11/2022
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	A définir



Panneau FEADER

Entretien de débroussaillage	Pistes DFCI H33 « Le Rastel »
Groupement SNPE/CLM ENVIRONNEMENT/EL HAMDAOUI	30 jours
Période de réalisation	30/05/2022 au .../.../2023
Nombre de jour d'arrêt du chantier	100
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	A définir
Date de déclaration REMOCRA	A définir
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	A définir



Visite terrain

Entretien de débroussaillage	Pistes DFCI CVO15
Entreprise Alpine des Bois	30 jours
Période de réalisation	01/06/2022 au 01/07/2022
Nombre de jour d'arrêt du chantier	0
Date de réception MOA/MOE/Entreprise	24/06/2022
Date de déclaration REMOCRA	20/09/2022
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	14/11/2022



Utilisation du robot

Réalisation 2022 par la régie du Département du Var

L'animation du PIDAF Estérel a consisté à suivre l'avancement des différents chantiers du Pôle Génie Civil du Département du Var, au fur et à mesure de leur réalisation. Grâce au parc d'engins de terrassement, le Pôle Génie Civil du Département du Var peut reprendre la bande de roulement des pistes DFCI, curer les fossés, etc.

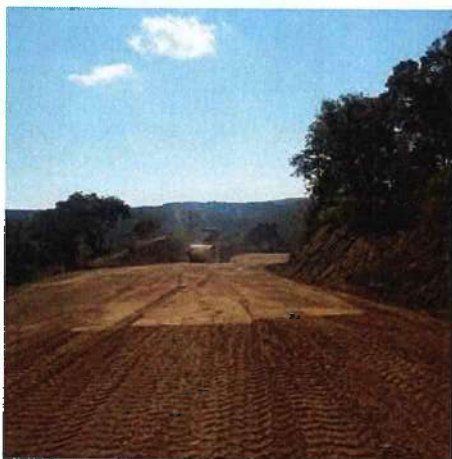
- **Reprise de la bande de roulement**

Le tableau suivant reprend les programmations 2021 et 2022 demandées par le Syndicat auprès du Pôle Génie Civil du Département du Var :

	Commune	Numérotation	Nom de l'ouvrage	Longueur (mètres)	Statut
2021	Bagnols-en-Forêt/ Puget-sur-Argens	G59	Pierre du Coucou	4.934	Liaison
		G28	Rosignole	4.080	ZAP
	Fréjus	G530	Ambon	3.090	ZAE
		H79	Esquine	4.790	ZAE
	Roquebrune-sur-Argens	F11	Valdingarde	5.300	ZAP/ZAE
2022	Les Adrets-de-l'Estérel	H83	Font Freye	50	ZAP
		H86	Armélie	2.580	ZAP

Fréjus	H105	Marras	1.820	Liaison
	H48	Avellan	1.920	ZAP
	H65	Puits Rouge	1.300	ZAP
	H86	Armélie	1.600	ZAP
	H82	Apié d'Amic	ponctuel	ZAE
	H71	Estarpe du Cheval	ponctuel	Liaison
	H67	Route du Malpey	980	ZAP
	H68	Route du Mont Vinaigre	2.590	Liaison
	H90	La Louve	1.880	Liaison
	Saint-Raphaël	H39	Castelli	3.120
H31		Pic de l'Ours	9.350	Liaison
H38		Gratadis	4.230	ZAP
H34		Plateau d'Anthéor	2.250	ZAE
H32		Cap Roux	4.200	Liaison
H62		Roussivau	2.800	ZAE

Les réalisations 2022 concernent :



G28 Rassignole



G530 Ambon

- **Amélioration du passage à gué du vallon des Lauriers sur la piste DFCI G57 Les Lauriers**

A l'occasion du passage des engins de terrassement sur cette piste pour rejoindre un chantier, une amélioration provisoire du radier endommagé par les pluies de décembre 2019 a été réalisée.



Réalisation 2022 par les APFM et l'Agence Travaux de l'ONF

Les Auxiliaires pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) ont effectué les travaux listés sur le tableau suivant. L'animation du PIDAF de l'Estérel a consisté à suivre l'avancement de leurs différents chantiers.

- **Entretien de débroussaillage de pistes**

Commune	Numérotation	Dénomination	Longueur (mètres)	Surface (hectares)	Statut
Les Adrets-de-l'Estérel	H105	Marras	1.800	0,7	Liaison
Bagnols-en-Forêt	G14	Bayonne	4.910	32,3	ZAE/ZAP
Puget-sur-Argens	G4	Terres Gastes	1.900	0,8	Liaison
	G5	La Tranchée	2.950	1,2	Liaison
	G7	Gazoduc	2.100	21	ZAP
Roquebrune-sur-Argens	F1	Petites Maures	6.000	55	ZAP/ZAE
Saint-Raphaël	H38	Gratadis	3.100	37	ZAP
	H46	Le Ceinturon	3.000	29	ZAP
	H47	Les Ferrières	1.380	7	ZAE



Piste DFCI G7 Gazoduc



Piste DFCI H38 Gratadis



Piste DFCI G4 Terres Gastes



Piste DFCI G14 Bayonne



Piste DFCI H47 Les Ferrières



Piste DFCI H46 Le Ceinturon



Piste DFCI H105 Marras

- **Entretien de débroussaillage autour des citernes DFCI**

Effectué au mois de juin, 35 citernes ont été traitées.

- Les Adrets de l'Estérel : AEL1 à 5

- Fréjus : FRJ1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13, 18, 19, 21, 24 et 31.

- Saint-Raphaël : SRL3, 5, 6, 7, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 27, 28, 30 et 32.

Réalisation 2022 par les pompiers

Test la citerne enterrée de 120 m³ au Malpey par les pompiers sur la commune de Fréjus.

L'aspiration est une réussite sur les deux bornes prévues à cet usage.



Test d'aspiration de la citerne DFCI FRJ17 de 120 m³ au Malpey le 14 janvier 2022

Par ailleurs, des bénévoles ont procédé à l'enlèvement du grillage de l'ancienne porte et du poteau incendie, situé en contre-bas, inaccessible au camion de sapeur-pompier afin de mettre au norme la zone.

➤ Volet concertation

Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens

Au titre de l'exercice 2022, le comité technique de massif Est s'est réuni le vendredi 11 février 2022, en distanciel. A cette occasion, un calendrier a été établi pour remettre les différents dossiers auprès des financeurs. Les techniciens du Syndicat y ont proposé et défendu les projets.

Le 25 février 2022, un Comité Syndical s'est tenu avec pour ordre du jour la présentation du rapport d'orientation budgétaire, des conventions, des programmations et modes de financement des Investissements Forestiers (IF) et Mises en Condition Opérationnelle (MCO) des ouvrages structurants du PIDAF. La programmation à réaliser en 2022 a été établie pour un montant de 896.524,60 € HT. (Annexe 1 : tableau de propositions de travaux pour 2022).

Une partie de cette programmation a fait l'objet d'une demande de subvention sous forme d'Appel à Projet auprès du FEADER via le « guichet unique service instructeur » pour un montant de 375.005,28 € H.T.

La programmation MCO et IF 2022 / Réalisation 2023 a été établie pour un montant de 712.322,00 € H.T en MCO et 145.360,00 € en IF. (Annexe 2 : délibération du Débat d'Orientation Budgétaire 2022)

Relations avec les partenaires institutionnels

• Département du Var

A l'occasion de la sécurisation des abords du barrage de Malpasset, l'animateur du PIDAF Estérel a réalisé le 17 octobre 2022, les vidéos d'état des lieux des pistes DFCI G530 Ambon, G28 Rossignole pour partie et G31 Malpasset pour partie. En effet, les entreprises travaillant sur ce chantier ont emprunté ces voies. Aucun endommagement n'a été constaté à l'issue de ces travaux et un courrier du Département a été adressé à l'attention du Président pour mettre en avant « l'excellente coopération entre les services du Département du Var et les services du Syndicat ».

• Département des Alpes-Maritimes

Le 23 février 2022, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'émergence et la formalisation de projets innovants en réponse au risque incendie de forêt dans le Var et les Alpes-Maritimes, le Département des Alpes-Maritimes a porté candidature pour un projet de protection de l'interface entre les Alpes-Maritimes et le Var sur le massif de Tanneron en partenariat avec les villes de Mandelieu-la-Napoule, Pégomas, Tanneron, la Communauté de Communes du Pays de Fayence, les SDIS 83 & 06, l'Entente Valabre et l'ONF. Monsieur Robbe, chargé d'études à la cellule Etude de Force06 a été approché afin que le Syndicat soit représenté lors des réunions de concertation sur ce sujet.

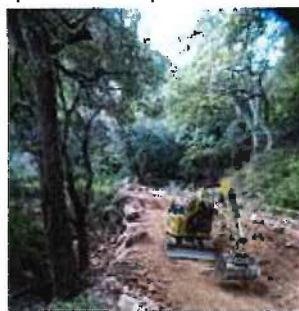
• Office National des Forêts

Lors des intempéries du 1^{er} décembre 2019, la piste DFCI H17 du Baladou a subi de fortes dégradations.

L'Office National des Forêts, gestionnaire de la Forêt Domaniale de l'Estérel, a fait réaliser les travaux de remise en état de la piste du Baladou par l'entreprise Garnier Pisan.



Avant



Pendant



Après

Suite aux différentes visites techniques qui ont mis en valeur la surdensité d'arbres résineux et parfois feuillus sur les bandes débroussaillées des pistes DFCI, incompatibles avec la sécurité des moyens de secours en cas d'incendie, l'animateur a initié en 2022 et poursuivra en 2023 la réalisation de martelage dans les bandes débroussaillées des forêts domaniales et communales bénéficiant du régime forestier afin de vendre ces bois.

Relations avec les partenaires techniques

Dans le cadre du traitement de la piste DFCI H90 La Louve, soumise à des prescriptions environnementales (zone Natura 200, zonage tortue d'Hermann) et paysagères (Site Classé), une coordination s'est opérée entre la cellule Natura 2000 d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, le Conservatoire des Espaces Naturels PACA et l'Office National des Forêts afin de mener une opération pilote de lutte contre le mimosa d'hiver sur ce site.

Dans un premier temps, un protocole particulier avec une coupe des troncs de mimosa à 40 cm de hauteur et un stockage des broyats de rémanents sur les accotements a été réalisé par une entreprise. Dans un second temps, afin de restaurer les habitats naturels originels du site, les animateurs Natura 2000 et le CEN PACA ont travaillé conjointement sur un chantier d'arrachage des souches et des drageons de mimosas. Mécanisée à la mini-pelle et manuelle, cette intervention aura lieu au printemps 2023 en présence potentielle de Tortue d'Hermann. Les précautions nécessaires seront donc prises pour préserver les individus. Les broyats de mimosas d'hiver seront ensuite répartis sur les cheminements.

Après la réalisation d'un état des lieux, un protocole de suivi de l'efficacité de la méthode sera finalement mis en place et des repasses seront prévues pendant plusieurs années au vu de la dynamique de cette espèce très envahissante.

Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements

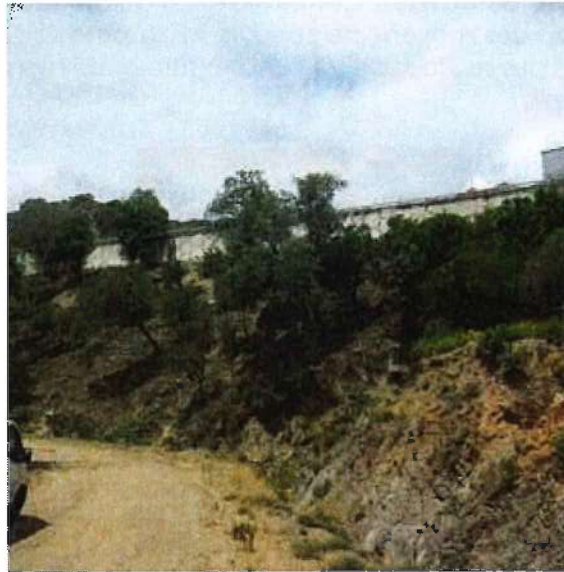
- ESCOTA (société d'autoroute)

Lors de la visite technique du 3 décembre 2021, l'inter service a remarqué que l'interface entre l'autoroute A8 et la piste DFCI H86 Armélie comportait des « fragilités » de débroussaillage.

De par son positionnement au cœur du massif de l'Estérel et du flux routier qu'elle engendre, l'autoroute A8 reste un point noir dans la politique de protection menée par le Syndicat.

Il existe par ailleurs une inadéquation entre leurs ouvrages de débroussaillage et ceux du Syndicat, relevée lors des réunions de terrain au moment de la révision du PIDAF. Dès lors, des discussions ont été engagées ainsi des réunions organisées sur le terrain afin que leurs travaux soient réalisés en concomitance avec ceux du Syndicat. Il apparaît que ces discussions doivent se renforcer.

Afin de minimiser les risques en cas d'incendie, le 30 mars 2022, une réunion de terrain avec Le responsable des débroussailllements de Vinci Autoroutes, son maître d'œuvre et l'entreprise chargée du chantier s'est tenue sur place afin de positionner ces « fragilités » dans le plan de charge de l'entreprise. Avant le début de l'été, l'entreprise a terminé le chantier. Il a été enregistré sur REMOCRA.



Piste DFCI H86 Armélie : « fragilité » supprimée

Une action était également à mener sur le grillage. En effet, Vinci autoroutes à installer un nouveau grillage plus proche de la bande de roulement de l'autoroute afin de faciliter les contrôles et les interventions. L'ancien grillage se devait d'être enlevé en contrepartie.

Enfin Vinci autoroutes a organisé un chantier de purge des eaux souterraines dans une de leur parcelle mitoyenne à la piste DFCI H86 Armélie. Le Syndicat et le SDIS ont été informés pendant la durée des travaux au printemps et à l'automne et les purges ont été matérialisées par des tuyaux couleur du terrain. La couleur initiale, orange fluo, était en effet à proscrire au sein du périmètre du site classé « Massif de l'Estérel oriental ».



Piste H86 de l'Armélie : forage pour la mise en place des purges et mise en place

Par ailleurs, le Syndicat a souhaité qu'une convention le lie à ESCOTA afin de déterminer les devoirs de chacun des contractants le long du linéaire autoroutier pour assurer le maximum de sécurité sur la piste DFCI H86 Armélie. Cet ouvrage est certainement le plus important du dispositif du PIDAF de l'Estérel. Une demande de financement de cette convention a été acceptée par retour d'un accord de principe de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 21 octobre 2020. Il reste à mettre en œuvre des rencontres avec ESCOTA afin de déterminer les tronçons concernés par cette convention (ceux chevauchant les bandes de sécurité de l'Autoroute A8 et de la piste DFCI H86 Armélie, ou ceux où compléter la bande de sécurité de la piste du côté de l'Autoroute A8 permettra la complétude de la sécurité des moyens intervenants en cas d'incendie).

Le 15 novembre 2022, lors d'une tournée, l'animateur du PIDAF Estérel a constaté la fermeture du tunnel de la Fustièrre pour cause de travaux. Cet état de fait durait depuis 3 semaines et impliquait une impossibilité de circulation des moyens de secours sur la piste DFCI H860 du même nom. Un travail de sensibilisation auprès des services de Vinci Autoroute a été mené afin d'assurer une bonne diffusion d'information à l'avenir.



Arrêté de fermeture du Tunnel de la Fustièrre sur la piste DFCI H860

Concertation et information des propriétaires privés

- Piste DFCI H15 de la Crête de l'Etang

L'entrée de la piste était jusqu'à présent fermée par un portail à serrure pompier afin d'empêcher des voleurs de feuillages de pénétrer sur la piste. Depuis le printemps 2022, les propriétaires ont mis en place un cadenas numérique. Un suivi de l'évolution du code du cadenas et la bonne transmission de ces informations aux institutions ayant besoin de circuler sur cette voie ont été effectués.



Piste DFCI H15 de la Crête de l'Etang : fermeture du portail par cadenas

Concertation et information Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) sur l'état des équipements de défense

Afin de collecter des informations en vue des missions de « tournées d'informations et de sensibilisation » assurées par le Syndicat pour la saison estivale 2022, une réunion a été organisée le 24 mai 2022 en présence de :

- Monsieur ROUBAUD et monsieur GAUTHIER - C.C.F.F. de Saint-Raphaël,
- Monsieur DAO-CASTELLANA - C.C.F.F. de Fréjus,
- Monsieur MARTINAT - C.C.F.F. des Adrets-de-l'Estérel,
- Monsieur PELLEGRINO - C.C.F.F. de Puget-sur-Argens,

- Monsieur CIAMOUS et monsieur BEAUJEAN - C.C.F.F. de Roquebrune-sur-Argens,
- Monsieur LUCAS - C.C.F.F. de Bagnols-en-Forêt.

Le Syndicat a indiqué que, dans un premier temps, le dispositif relatif aux tournées de d'informations et de sensibilisation serait constitué du personnel du Syndicat et d'un stagiaire bénévole. A terme, l'idée est de faire appel à la Garde Forestière Régionale, dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat pour préserver les milieux naturels remarquables et prévenir les risques d'incendie. Par ailleurs, les programmes travaux 2021/réalisation 2022 et 2022/réalisation 2023 du Syndicat ont été transmis à cette occasion.

En retour, les missions des CCFF, leurs moyens humains et matériels ainsi que leurs plannings ont été évoqués.

Une nouvelle réunion s'est tenue le 28 octobre 2022 afin de réaliser le bilan de la saison estivale et les améliorations possibles à mettre en place.

Concertation et information des communes

Le 20 mai 2022, un courrier a été envoyé à l'attention des maires des communes sur lesquelles des travaux DFCI allaient s'opérer.

➤ Volet programmation

Montage des dossiers de subventions

Le programme 2022 a été présenté en comité de massif le 11 février 2022. Dès que les propositions ont été validées par les élus, les dossiers d'Appels A Projet (investissement et entretien) ont été rédigés.

Les dossiers d'Appel A Projet ont été rédigés après l'approbation des élus du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il est annoncé pour 2023 que la Région Sud deviendra l'organisme instructeur des dossiers FEADER 8.3.1, concernant la D.F.C.I.

Propositions d'actions

Le 26 octobre 2022 s'est tenu un pré-comité technique de massif avec l'inter-service. La proposition de programmation 2023 - réalisation 2024 pour l'entretien de débroussaillage a été :

- H15 Crête de l'Etang - Fréjus - Liaison,
- H80 Balcon de l'Esquine - Fréjus - Liaison,
- H71 Estarpe du Cheval - Fréjus - Liaison,
- H69 Estérel - Fréjus - Liaison,
- H22 Route des Cols - Fréjus/Saint-Raphaël - Liaison,
- H32 Cap Roux - Saint-Raphaël - Liaison,
- H87 Ubac de la Verrerie - Les Adrets-de-l'Estérel - Liaison.

La proposition de programmation pour la mise en œuvre de servitudes a été :

- G52 Les Escolles,
- G530 Ambon ,
- G19 La Culasse.

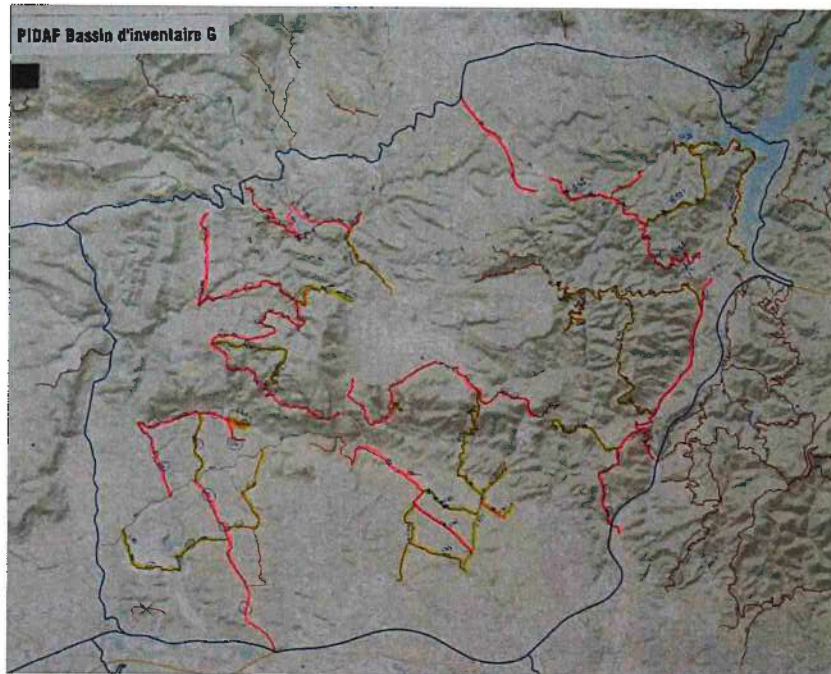
La proposition de programmation pour l'investissement forestier en génie civil a été :

- Réhabilitation du pont du Pigeonnier,
- 18 passages busés de la piste G52 Les Escolles.

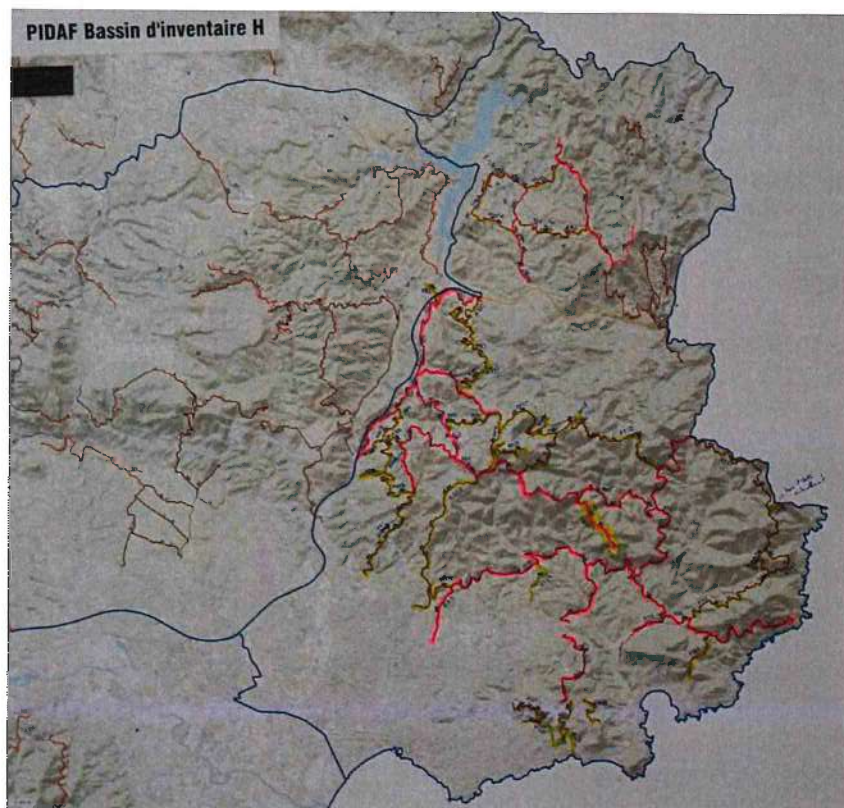
Perspectives d'avenir

- Actualisation du PIDAF

Le 21 novembre 2022, une réunion s'est tenue au SDIS du Muy afin de renuméroter les pistes DFCI en fonction de leur importance dans le dispositif de lutte contre les incendies de forêt.



Carte de renumérotation pour le bassin d'inventaire G



Carte de renumérotation pour le bassin d'inventaire H

- Servitude DFCI de droit privé

Pour les pistes DFCI H66 Duchesse, H69 Estérel et H71 Estarpe du Cheval, les dossiers ont été déposés chez un notaire. Il faudra renouveler le contact pour avancer sur ces dossiers.

Pour les pistes DFCI H15 Crête de l'Etang, H83 Font Freye, H46 Ceinturon et H860 Fustièrre, un marché a été lancé en 2022 et attribué à l'agence MTDA. Dans ce cadre, une réunion publique s'est tenue le 18 octobre 2022.

- Projet de mise en conformité de la piste DFCI H 17 du Baladou

Par son positionnement en Forêt Domaniale de l'Estérel, au sein du site classé « Massif de l'Estérel oriental » et face au col Notre-Dame, haut lieu de fréquentation touristique, le traitement de cette piste DFCI doit être adapté aux différentes contraintes en présence.

Afin de la rendre conforme au PIDAF Estérel et au « Guide des équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie », deux visites de terrain ont été organisées avec le responsable du SDIS du Var. Les résultats de ces rencontres ont permis d'élaborer une carte comme base de travail à venir, validée par le SDIS par courrier du 15 décembre 2022. L'étape suivante consistera à proposer ce projet au gestionnaire et rédiger un bilan paysager à soumettre à la DREAL.

5. CONCLUSION

Le Syndicat est un acteur incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel. L'animation du PIDAF permet de présenter tous les travaux nécessaires à la protection du massif remarquable de l'Estérel, mais aussi de transmettre toutes les informations liées aux ouvrages structurants de la DFCI à l'ensemble des partenaires.

Le Syndicat assure au niveau local une cohésion d'ensemble en intégrant dans son bilan les travaux réalisés par les partenaires (Département, A.P.F.M., etc....) et les en remercie. A l'échelle des massifs forestiers, les comités techniques de massif prennent le relais avec pour objectifs de :

- Garantir la concertation et coordination des travaux DFCI projetés avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, à savoir notamment les maîtres d'ouvrage limitrophes, les partenaires sur les volets environnementaux et propriétés forestières publiques et privées : en lien avec l'analyse des documents préparatoires, l'échange se fera principalement sous forme de questions/réponses entre les partenaires et les maîtres d'ouvrage,
- Échanger sur les dossiers prioritaires à retenir, au vu du nombre maximal de dossiers à retenir, et permettre aux maîtres d'ouvrage DFCI d'ajuster le projet de programmation FEADER et/ou affiner le contenu des dossiers,
- Échanger de façon plus générale sur les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage sur la DFCI (application des arrêtés, servitudes, difficultés de conciliation des enjeux etc.).

A Fréjus, le 22 mars 2023

Le Technicien Forestier Territorial
représentant de l'ONF

Robert CADEOT
Technicien Forestier Territorial
OFFICE NATIONAL DES FORETS
33600 FRÉJUS
04 94 53 20 14 - 06 26 92 54 94
robert.cadeot@onf.fr

ANNEXE 1 : Programme de travaux 2022 / Réalisation 2023 Approbation du projet et demandes de financement

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) a arrêté certains travaux à exécuter sur le territoire des communes du S.I.P.M.E. : les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Par ailleurs, la protection au titre de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) peut également s'exercer à travers la réalisation d'études ou la création de servitudes.

Ces travaux et études peuvent faire l'objet de subventionnements par le Conseil Départemental du Var, la Région Sud PACA, l'Etat ou le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En termes de réalisation ils peuvent être effectués en régie par le Conseil Départemental du Var. Par ailleurs, il est à noter que les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne du pôle DFCI de l'Office National des Forêts (ONF) interviennent également.

Il est proposé pour l'année 2022, le programme suivant à exécuter en 2023 sur le territoire du S.I.P.M.E. :

I/ Travaux réalisés par le biais de marchés publics :

Commune	Localisation		Type de travaux	Longueur (m)	Surface (ha)	Montant estimé des travaux en HT	Montant assistance technique HT	Montant total des travaux HT réalisés par le S.I.P.M.E.	Montant total des travaux TTC réalisés par le S.I.P.M.E.	Participation communale (assistance technique comprise) TTC	Mode de réalisation	Section
Les Adrets-de-l'Estérel	H 83	Font Freye	Création aire de retournement		1	17 500,00 €	1 050,00 €	18 550,00 €	22 260,00 €	7 420,00 €	MP	Investissement
	H 83	Font Freye	Création du débroussaillage DFCI de ZAP	1 300	12,2	46 360,00 €	2 781,60 €	49 141,60 €	58 969,92 €	19 656,64 €	MP	Investissement
	H 83	Font Freye	Entretien débroussaillage	600	5,8	14 500,00 €	870,00 €	15 370,00 €	18 444,00 €	6 148,00 €	MP	Fonctionnement
Fréjus	H 81	Mare Trache	Création du débroussaillage DFCI de ZAP		10	35 000,00 €	2 100,00 €	37 100,00 €	44 520,00 €	14 840,00 €	MP	Investissement
	H 81	Mare Trache	Entretien de débroussaillage DFCI	2900	10	25 000,00 €	1 500,00 €	26 500,00 €	31 800,00 €	10 600,00 €	MP	Fonctionnement
Pugets-sur-Argens	G 57	Les Lauriers	Travaux connexes de réhabilitation d'un radier	1		4 500,00 €	270,00 €	4 770,00 €	5 724,00 €	1 908,00 €	MP	Investissement
	G 57	Les Lauriers	Glacis	1350	1	2 500,00 €	150,00 €	2 650,00 €	3 180,00 €	1 060,00 €	MP	Fonctionnement
Roquebrune-sur-Argens	F 11	Valdingardès	Entretien de débroussaillage DFCI	6900	71	142 000,00 €		142 000,00 €	170 400,00 €	56 800,00 €	MP	Fonctionnement
Saint-Raphaël	H 39	Castelli de Roussivau à Colle Douce	Création du débroussaillage DFCI de ZAP	7100	17	59 500,00 €	3 570,00 €	63 070,00 €	75 684,00 €	25 228,00 €	MP	Investissement
	H 39	Castelli de Roussivau à Colle Douce	Entretien de débroussaillage DFCI	7100	40	100 000,00 €	6 000,00 €	106 000,00 €	127 200,00 €	42 400,00 €	MP	Fonctionnement
	CVO 15	Non subventionné	Entretien de débroussaillage DFCI		4,5	3 500,00 €	105,00 €	3 605,00 €	4 326,00 €	4 326,00 €	MP	Fonctionnement

SOIT UN MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE 468.756,60 € HT :

- 450.360,00 € HT POUR LES TRAVAUX
- 18.396,60 € HT POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE.

II/ Travaux réalisés en régie par le Conseil Départemental du Var :

Les travaux susceptibles d'être réalisés en régie, et pour lesquels le S.I.P.M.E. sollicite l'aide du Conseil Départemental du Var, sont les suivants :

Communes	Localisation		Type de travaux	Longueur (m)	Surface (ha)	Montant estimé des travaux en HT	Montant assistance technique HT	Montant total des travaux HT réalisés par le S.I.P.M.E.	Montant total des travaux TTC réalisés par le S.I.P.M.E.	Participation communale (assistance technique comprise) TTC	Mode de réalisation	Section
Les Adrets-de-l'Estérel	H 83	Font Freye	Reprofilage	50		6 000,00 €	180,00 €	180,00 €	216,00 €	216,00 €	CD 83	Fonctionnement
	H 86	Armélie	Curage fossés + reprofilage	2 580		25 800,00 €	774,00 €	774,00 €	928,80 €	928,80 €	CD 83	Fonctionnement
	H 105	Marras	Curage fossés + reprofilage	1 820		18 200,00 €	546,00 €	546,00 €	655,20 €	655,20 €	CD 83	Fonctionnement
Fréjus	H 48	Avellan	Curage fossés + reprofilage	1 920		19 200,00 €	576,00 €	576,00 €	691,20 €	691,20 €	CD 83	Fonctionnement
	H 65	Puits Rouge	Curage fossés + reprofilage	1 300		13 000,00 €	390,00 €	390,00 €	468,00 €	468,00 €	CD 83	Fonctionnement
	H 86	Armélie	Curage fossés + reprofilage	1 600		16 000,00 €	480,00 €	480,00 €	576,00 €	576,00 €	CD 83	Fonctionnement

SOIT UN MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE 101.146,00 € HT :

- 98.200,00 € HT POUR LES TRAVAUX
- 2.946,00 € HT POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE.

III/ Travaux réalisés par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne :

Les travaux susceptibles d'être réalisés par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne sont les suivants :

Comunes	Localisation		Type de travaux	Longueur (m)	Surface (ha)	Montant estimé des travaux en HT
Les Adrets-de-l'Estérel	H 83	Font Freye	Entretien débroussaillage	1 500	15	22 500,00 €
	H 86	Armélie de A8 à AEL 1	Entretien débroussaillage	5 100	36	54 000,00 €
CC Pays de Fayence (Bagnols-en-Forêt)	G 21	Magail	Entretien débroussaillage	6 000	27,5	49 500,00 €
Fréjus	G 28	Rosignole	Entretien débroussaillage	3 900	35,8	53 700,00 €
	G 530	Ambon	Entretien débroussaillage	3 000	13,3	19 950,00 €
	H 68	Mont Vinaigre	glacis	2 650	1,1	2 200,00 €
	H 86	Armélie de AEL 3 à FRJ 5	Entretien débroussaillage	2 000	16,9	28 730,00 €
	H 90	La Louve	Glacis	1 900	0,8	1 200,00 €
Roquebrune-sur-Argens		Vigie Redon	Entretien débroussaillage		1,2	24 192,00 €
	F 233	Les Clos	Entretien débroussaillage		27,7	41 550,00 €
	G 78	Palayson	Entretien débroussaillage	1 800	17	25 500,00 €
	G 79	Le Trou de la Jarre Nord	Entretien débroussaillage	1 200	2,4	3 600,00 €

SOIT UN MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE 326.622,00 € HT.

ANNEXE 2 : Délibération du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

S.I.P.M.E.

Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel



Siège : BP 40022 - 03601 FREJUS CEDEX
Tél. 04 94 17 67 48 / 04 94 17 66 95
Fax 04 94 17 67 59
c.anavillela@ville-frejus.fr

Effectif du Comité Syndical	14	SEANCE DU 25 FEVRIER 2022	Transmission en Préfecture	03 MARS 2022
Délégués en Exercice	14		Date Réception	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à quatorze heures, se sont réunis à SAINT RAPHAEL 83700 – Palais des Sports Jean-François KRAKOWSKI, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 17 février 2022, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël.

PRESENTS :

Eve STEINMETZ – Laurence MOULIN – Mireille ANILLO – Jean-Luc RICHARD – Sylvie BLANC – Didier LEMAITRE – Isabelle MARTEL – Charles MARCHAND – Michel FLEURY – Frédéric MASQUELIER

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

ABSENTS :

Christophe CHIOCCA – Guillaume DECARD – Jean-Pierre KLINHOLFF – Jean-François MOISSIN – Georges BOTELLA – Michel FELIX

SECRETAIRE DE SEANCE : Néant

DELIBERATION N° 2022-001	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022
Affiché du au	

Monsieur le Président expose :

Conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente au comité syndical les orientations générales du budget de l'exercice 2022.

Cet exposé a été suivi d'un débat au cours duquel plusieurs membres du comité syndical sont intervenus.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions de la loi n° 92-125 du 06 Février 1992 et de l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L 2312-1 du C.G.C.T relatif aux communes de 3 500 habitants et plus,

VU l'Article D 5211-18-1 du C.G.C.T relatif aux E.P.C.I comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

VU le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 définissant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientaion Budgétaire,

PREND ACTE du débat,

APPROUVE les orientations générales du budget de l'exercice 2022.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LE PRESIDENT,



Frédéric MASQUELIER